

# VACANCES D'ÉTÉ

## Accueils de loisirs

8 JUILLET >  
29 AOÛT  
inclus \*

HORAIRES ET  
TARIFS SUR  
VILLEMOMBLE.FR

INSCRIPTIONS DU LUNDI 2 AU VENDREDI 19 AVRIL 2024

INFORMATIONS : [villemomble.fr](http://villemomble.fr) | rubrique enfance

Pôle des affaires scolaires et périscolaires  
13 bis, rue d'Avron  
01 49 35 25 27 | [enfance@mairie-villemomble.fr](mailto:enfance@mairie-villemomble.fr)  
[www.villemomble.fr](http://www.villemomble.fr) | [espace-citoyens.net](http://espace-citoyens.net)



\* Centres fermés, le jeudi 15 août et le **vendredi 30 août 2024**



# Sommaire



- **PRÉSENTATION : PAGE 3**



- **LES ACCUEILS OUVERTS DURANT L'ÉTÉ:  
PAGES 4-5**



- **ACTIVITÉS À LA BASE DE CHAMPS:  
PAGES 6-7**



- **IMPORTANT : PAGE 8**



- **PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ  
(PAI) : PAGE 9**



- **PETITS JEUX: PAGE 10-11**



# Présentation

Les accueils de loisirs de Villemomble, structures d'accueil éducatives, ont pour objectif de développer chez l'enfant ses capacités à appréhender le monde, afin de lui permettre de former sa personnalité, tout en tenant compte de ses besoins et de l'aspect ludique. C'est pourquoi, l'équipe des accueils de loisirs élabore des projets pédagogiques et d'animation qui sont le support de cette démarche.

Durant les vacances d'été, des activités manuelles, des jeux collectifs, des pique-niques et des stages d'initiations sportives sont organisés, pour permettre aux enfants de vivre un réel moment de détente et de dépaysement.

Les plannings d'activités seront consultables, en début de séjour, sur le site de la ville afin de connaître le programme journalier [www.villemomble.fr](http://www.villemomble.fr).

Des informations ponctuelles peuvent être données sur les structures sous forme d'affichettes. Consultez-les, pour le bien-être de votre enfant.

Vous trouverez à l'intérieur de cette brochure, les renseignements pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs.

Le pôle des affaires scolaires et périscolaires peut vous renseigner si vous le désirez par mail à [enfance@mairie-villemomble.fr](mailto:enfance@mairie-villemomble.fr) ou au **01 49 35 25 27**

**NOUS SOUHAITONS À TOUS LES ENFANTS UN AGRÉABLE SÉJOUR !**

*Nous attirons votre attention sur le fait que l'ouverture et l'organisation des accueils de loisirs restent sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire d'ici le début du séjour.*



# 1<sup>er</sup> séjour

Les accueils de loisirs seront ouverts :

**DU LUNDI 8 JUILLET AU VENDREDI 2 AOÛT 2024 INCLUS**

## MATERNEL

### SAINT-EXUPÉRY

Accueille les enfants de  
Mauriac, Pasteur et Prévart  
56 avenue des Roses  
01 45 28 98 88

### MONTGOLFIER

Accueille les enfants de  
Galliéni, Foch et Anne Frank  
64 rue Montgolfier  
01 49 35 97 00

## ÉLÉMENTAIRE

### SAINT-EXUPÉRY

Accueille les enfants  
de Leclerc  
49 avenue des Roses  
01 49 35 97 03

### LAMARTINE

Accueille les enfants de  
Foch 1, 2, 3 Soleil et Anne  
Frank  
75 avenue des Limites  
01 49 35 96 98



# 2<sup>ème</sup> séjour

Les accueils de loisirs seront ouverts :

**DU LUNDI 5 AU JEUDI 29 AOÛT 2023 INCLUS**

(centres fermés le jeudi 15 août et le **vendredi 30 août 2024**)

## MATERNEL

### ANNE FRANK

Accueille les enfants de Galliéni,  
Montgolfier, Foch, Pasteur, Prévert,  
Mauriac et Saint-Exupéry  
21/25 rue e la Carrière  
01 48 12 81 04

## ÉLÉMENTAIRE

### ANNE FRANK

Accueille les enfants de Lamartine,  
Foch 1.2.3 Soleil, Saint-Exupéry et  
Leclerc  
21/25 rue e la Carrière  
01 48 12 81 04



## LA BASE DE CHAMPS-SUR-MARNE POUR LES ENFANTS DE 6 À 7 ANS

Cet été, dans le cadre des activités des accueils de loisirs élémentaires, les enfants pourront bénéficier, durant une semaine en juillet et en août, d'activités en plein air à la base de Champs-Sur-Marne.  
(sous réserve de confirmation de la structure)

Cette semaine est réservée (en fonction des places disponibles) aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs la semaine complète (voir les dates avec le directeur de l'accueil de loisirs).

Diverses activités terrestres seront proposées aux enfants. Ils pourront se baigner dans l'espace aménagé de l'étang afin d'être sensibilisés à la baignade en « eau trouble ». De grands jeux d'aventure leur feront découvrir la base de loisirs et son milieu naturel.

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir ; pour y participer, sollicitez le directeur de centre (places limitées).  
(Cette activité est comprise dans le prix de journée de l'accueil de loisirs).



## LA BASE DE CHAMPS-SUR-MARNE POUR LES ENFANTS DE 8 À 12 ANS

Comme pour les enfants âgés de 6 à 7 ans, cette semaine est soumise à conditions pour pouvoir y participer (cf. page 6 ). Pour le groupe des 8 à 12 ans, différentes activités telles que **canoë-kayak, voile, escalade, trampoline, tir à l'arc, patin à roulettes tennis de table** pourront être proposées (à titre indicatif).

Il est rappelé que pour les activités nautiques, le test préalable aux activités nautiques est obligatoire.

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir, pour y participer, sollicitez le directeur du centre (places limitées).

(Ces activités sont comprises dans le prix de journée de l'accueil de loisirs)



# Important

## LIVRET SANITAIRE

Le livret sanitaire actuel reste valable jusqu'au 30 août inclus.

Pour la sécurité de votre enfant, ce document est **indispensable et obligatoire** sur les accueils de loisirs. N'hésitez pas à l'actualiser, le cas échéant.

Ce document est nécessaire pour participer aux sorties.

## PENSEZ AUX ÉQUIPEMENTS

Dans un sac à dos fournir à votre enfant :

- Une gourde
- Crème solaire
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain
- Serviette de bain
- Vêtement de pluie (ex : K-way)
- Une paire de baskets
- Une paire de chaussette

Toutes les affaires devront être marquées à son nom.

**ATTENTION** : afin d'éviter tout accident, nous vous déconseillons très fortement les chaussures qui ne se ferment pas (ex : claquette ou tongs).

En raison d'allergies chez certains enfants, nous vous remercions de ne pas mettre d'aliments dans les sacs à dos de vos enfants.



# Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)



- Si votre enfant à un PAI avec médicaments, ces derniers seront à récupérer le dernier jour de fréquentation sur son accueil habituel à l'année afin de les remettre dès le premier jour au directeur de l'accueil de loisirs où il sera accueilli durant l'été.
- Concernant les enfants scolarisés en écoles privés fréquentant uniquement les accueils de loisirs durant les vacances scolaires : les médicaments sont à remettre au directeur le premier jour et à reprendre le dernier jour de fréquentation.

*Passez de belles vacances!* 

Relie les points dans l'ordre chronologique ✎





